

# WEB EN CLASSE

## primaire

## VIE PRIVÉE ET VIE PUBLIQUE

### LA THÉORIE

Il est important de noter qu'aujourd'hui, les jeunes n'ont pas l'impression d'avoir une identité virtuelle et une autre, réelle. Les deux sont complémentaires et sont en interconnexion permanente. L'identité construite sur des réseaux sociaux comme Snapchat, Instagram ou Tiktok est au plus proche de ce qu'ils-elles sont, ils-elles utilisent d'ailleurs leur prénom ou un pseudo proche de celui-ci, facilement reconnaissable.

De manière générale, la question de la vie privée et de la vie publique relève de celle de l'identité numérique. Celle-ci est composée de toutes les informations présentes à son sujet sur Internet :

- # Ce que je montre (photo, ...)
- # Ce que je dis ou ce qu'on dit de moi (commentaire, publication, ...)
- # Ce que je fais sur Internet (recherche d'information, achat, ...)
- # Ce que je laisse comme traces sur Internet (adresse IP, géolocalisation, ...)

Qu'il s'agisse de l'article 9 du Code Civil ou de l'article 8 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, ils invoquent tous deux le respect à la vie privée. En d'autres termes, toute personne a le droit à ce que sa vie personnelle soit respectée. Il est donc interdit de porter atteinte à " toutes (les) informations faisant intrusion dans l'intimité de la personne<sup>1</sup>".

On peut avoir l'impression qu'il n'existe aujourd'hui plus vraiment de vie privée. En ce qui concerne les outils numériques en tous cas, il faut admettre que la majorité de nos actions en ligne sont surveillées, enregistrées, analysées et réutilisées ensuite. Cependant, inutile de se faire du mouron avant d'avoir pu bien analyser les conséquences d'un tel stockage de données et d'avoir confronté celles-ci avec les valeurs de la famille. De plus, des outils existent aujourd'hui afin de limiter ce stockage, dans la mesure du possible !

<sup>1</sup> Bem, A. (2015). Droit au Respect de la vie Privée, in Lega Vox. En ligne : <https://bit.ly/2KMwHjt>

La raison principale de la récolte de nos données par les services web est la question de la “marchandisation des utilisateur-trice-s”. Pour faire simple, lorsque nous recherchons une information sur Internet ou lorsque nous nous inscrivons sur un réseau social quelconque, jamais il ne nous est demandé de déboursier un centime. Accéder au contenu des sites est gratuit. Pourtant, cette gratuité nous coûte : en effet, « si c’est gratuit, c’est moi le produit ». Les réseaux sociaux stockent toutes les informations que vous leur transmettez (de manière volontaire : statuts, infos, etc. ou involontaire : sites consultés, préférences, achats, etc.) et revendent ces données personnelles aux entreprises commerciales. Ces dernières peuvent ainsi optimiser les publicités pour atteindre le public qu’elles ciblent.

En d’autres termes, ce que nous diffusons, aimons, partageons n’est jamais vraiment privé. Pourtant, si nous sommes sur les réseaux sociaux, c’est que nous voulons partager avec d’autres une partie de notre vie privée.

C’est ainsi qu’à la place de protéger à tout prix sa vie privée, il faudrait plutôt gérer sa vie publique. Il existe quelques conseils à prendre en compte.

# Premièrement, il est important de réfléchir aux informations que l’on diffuse sur le net : nom, prénom et adresse mail sont souvent indispensables pour l’ouverture d’un compte. On peut par contre garder pour soi son téléphone, son adresse postale et ses données ultra personnelles en cliquant sur « ignorer ».

# Ensuite, il ne faut pas hésiter à utiliser les paramètres de confidentialité proposés sur les sites. Facebook, Twitter, Instagram ou encore Google proposent de privatiser vos contenus. Cela n’empêche pas les entreprises d’y avoir accès mais bien aux autres utilisateur-trice-s de visualiser vos informations (dans une certaine mesure : ce qui est mis en ligne est toujours public in fine).

# Enfin, nous oublions souvent de lire les conditions générales d’utilisation. Le texte est long , juridique et souvent peu compréhensible. L’outil en ligne <https://tosdr.org> résume en quelques lignes les conditions auxquelles vous vous engagez en cliquant sur «OK».

## ***Votre mot de passe n'est pas assez complexe***

En plus de gérer ses paramètres de confidentialité, on notera qu'il est important d'avoir un mot de passe le plus sécurisé possible. En effet, bon nombre de jeunes, et de moins jeunes, possèdent des mots de passe trop simples et par conséquent, potentiellement piratables. A priori, un mot de passe doit être composé :

# de lettres majuscules et minuscules

# de chiffres

# de signes de ponctuation

# de plus de 8 caractères

Les enfants vous diront qu'ils ne savent pas retenir des mots de passe compliqués et vous pourrez leur répondre que vous non plus. Mais, que vous avez un moyen mnémotechnique au top pour s'en souvenir. Proposez leur de choisir un groupe qu'ils apprécient par exemple. Il suffira de remplacer quelques caractères par des chiffres ou des signes de ponctuation qui physiquement ressemblent aux lettres.

### ***big flo et oli***

Dans cet exemple précis, il est possible :

# de mettre une majuscule à chaque nom

# de remplacer le « o » par « 0 »

# de remplacer le « i » par « 1 »

# de remplacer le « et » par « & »

On aurait donc finalement comme mot de passe

### ***B1g F10 & 011***

On préconise aussi d'avoir des mots de passe différents pour chaque compte. Cependant, retenir que Big Flo et Oli est le mot de passe d'Instagram, que Beyonce et Lady Gaga est le mot de passe de Snapchat et que Kaaris et Booba est le mot de passe de TikTok, cela complique un peu les choses. On proposera donc de placer à la fin du mot de passe, un tiret et les deux premières lettres du réseau social ou du site sur lequel on essaie de se connecter. Prenons l'exemple précédent avec Snapchat et Instagram

***B1g F10 & 011-IN***

***B1g F10 & 011-SN***

## LE JEU

Ce qui est pratique avec ce jeu, c'est qu'aucun matériel n'est nécessaire car il se fait sous forme de « débat mouvant ». Cet outil d'animation permet une prise de parole publique plus facile dans un groupe. Dans le local, on détermine une zone de « positionnement ». Concrètement, expliquez aux élèves que vous allez proposer des situations qu'ils pourraient vivre. Pour chacune, ils devront se positionner physiquement dans le local. S'ils estiment qu'ils garderaient l'information pour eux, ils se placeront par exemple du côté droit de la classe. S'ils estiment que cette information peut être révélée à tous, ils se placeront du côté gauche de la classe. S'ils sont mitigés, ils peuvent se placer au milieu de la classe. Quand ils sont placés, demandez aux élèves d'expliquer pourquoi ils se sont placés à cet endroit précis.

Voici un échantillon de phrases possibles :

- # Tes parents t'annoncent qu'ils t'offrent, pour ton anniversaire, une journée à Phantasialand avec 3 ami·e·s que tu peux choisir.
- # Ta tante te dit qu'elle va avoir un bébé mais qu'il faut encore attendre deux mois avant de le dire.
- # Tu aimes bien manger des gâteaux au chocolat pour le goûter.
- # Tu es triste parce que tu t'es disputée avec ta/ton meilleur.e ami.e.
- # Ta/ton meilleur·e ami·e te confie qu'il/elle a un amoureux/se mais de ne pas trop l'ébruiter.
- # Tu fais un selfie devant les meilleures glaces italiennes à Rome en vacances avec tes parents.

Points d'attention :

- # Les usages numériques sont différents d'un enfant à l'autre, d'une classe à l'autre, d'une école à l'autre. Vous pouvez donc aussi adapter le débat mouvant comme étant d'une part « ce que vous ne communiqueriez qu'à quelques personnes en privé » et d'autre part « ce que vous publieriez de manière publique » sur les réseaux sociaux.
- # Les élèves sont autorisés à changer de place au cours du débat si leur opinion évolue en entendant les avis des autres.
- # Le but du jeu est d'amener une discussion constructive et de faire réfléchir les élèves. Il serait donc judicieux de ne pas imposer une « bonne réponse » mais d'accompagner la discussion en relançant par des questions, en demandant des clarifications et en veillant à ce que chaque avis soit entendu et respecté. En général, les amener à comprendre qu'il faut réfléchir et se poser des questions avant de poster quelque chose sur les réseaux sociaux est le message essentiel de cette partie d'animation !
- # La dernière proposition requiert par contre un accompagnement différent. Vous pouvez attirer leur attention sur la recommandation de la police fédérale : ne dites pas sur les réseaux sociaux que vous êtes partis en vacances (et qu'il n'y a donc personne à la maison) pour vous préserver d'un éventuel cambriolage.

## LE PROLONGEMENT

Vous pourriez proposer aux élèves de créer eux-mêmes des situations qui pourraient être utilisées dans un autre débat mouvant. De plus, dans le jeu proposé ci-dessus, il s'agit de se positionner par rapport à des statuts. Vous pourriez proposer le même jeu mais avec des images et voir quels sont les critères qu'ils prennent en compte lorsqu'ils publient une photo.